



## Permis probatoire en danger!!!

Par **Elod**, le **21/05/2008** à **11:47**

Bonjour,

Je suis détentrice du permis probatoire depuis 4 ans! (obtention avril 2004). La cause est que j'ai commis plusieurs infractions et mon permis a été repoussé de 3 ans!

Ma première infraction est un excès de vitesse (hors agglomération) en janvier 2006, Ma seconde infraction est : téléphone au volant en août 2006 (il me semble), (22 euros d'amende et perte de 2 points, qui ne m'ont jamais été retirés!!)

Ma troisième infraction est un excès de vitesse (en agglomération) en octobre 2007, Et aujourd'hui (le 21 mai 2008), pour la quatrième fois, excès de vitesse (en agglomération), à environ 70 km/h au lieu de 50km/h (au compteur)!!!!

Au jour d'aujourd'hui (sans tenir compte de ma nouvelle infraction), il me reste officiellement 4 points et officieusement 2 points!

Mes questions sont :

Peuvent-ils encore m'enlever mes 2 points du téléphone au volant?

Est ce que je risque à nouveau une prolongation de 3 ans? (Car il me semble, qu'il y a une nouvelle loi qui permet, pour une infraction en dessous de 20km/h, une annulation de l'infraction, lorsque c'est la première!! Etant donné que depuis cette loi (si elle est existante), c'est ma première infraction de vitesse!

Est je que j'ai une obligation de "stage obligatoire" de récupération de points?

Par avance, merci beaucoup!

Cordialement,

Par **frog**, le **21/05/2008** à **12:59**

[citation]Peuvent-ils encore m'enlever mes 2 points du téléphone au volant? [/citation]  
Il est improbable que cela se fasse, si jusqu'à maintenant rien n'a été entrepris en ce sens.  
C'est probablement lié à une erreur humaine (case retrait de points pas cochée sur le timbre-amende, mauvais code Natinf reporté sur le libellé de l'infraction,...).

Toujours est il que vous semblez soit avoir beaucoup de malchance (à croire que vous attirez le bleu) soit conduire régulièrement en prenant le code de la route à la légère.

Peut être serait-il temps non pas de vous soucier du nombre de points que comporte encore votre permis, mais de vous demander s'il ne serait pas préférable de lever un peu le pied pour ne pas finir chez les grands accidentés de la route à l'hôpital de Garches (alternative : en cellule pour avoir percuté un môme, faute d'avoir pu freiner à temps en aggro alors que vous étiez lancée à 70km/h).

Par **Elod**, le **21/05/2008** à **15:10**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir répondu!

Je tiens à signaler, que concernant mon comportement au volant, certes je n'ai pas respecté le code de la route pour mes excès de vitesse et j'en assume les conséquences, mais je tiens à dire qu'ils se sont produits dans des zones à 50km/h sur des boulevard et avenue en pleine ligne droite sur des axes menant aux autoroutes, où il n'y a que des concessionnaires, hôtels,... . Il n'y a pas d'habitation! Je roule certes plus vite que la limite autorisée, mais je sais rouler en dessous de la vitesse autorisée dans des zones où il y a des piétons! Je pense que tout automobiliste doit savoir évaluer la vitesse à laquelle il peut rouler selon les zones dans lesquelles il se trouve!

Je vous remercie de votre réponse concernant mes points de téléphone!

Cordialement,